

HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS

Cours du Professeur
Jean-Luc CORONEL de BOISSEZON

Plan du cours

Introduction :

Aux fondements archaïques de l'obligation juridique, c'est-à-dire du « lien de droit » (*vinculum juris*), se décèle une obligation originelle : l'obligation religieuse, celle qui re-lie à la divinité et au sacré. Débat précoce sur ce qu'est la *religio* (le sens du mot « religion ») : est-ce le fait de se conformer à un rite *objectif*, un ensemble de règles cosmiques pré-existantes et représentées dans un formalisme rituel, en ne faisant que le « relire » (*re-legere*) comme le soutenait le juriste et philosophe romain Cicéron au I^{er} s. av. J.-C. ; ou bien est-ce le fait de se rattacher à une divinité *subjective*, un Dieu personnel, en se « reliant » (*re-ligare*) à lui et à sa volonté, comme le soutint le rhéteur et théologien romain Lactance (le « Cicéron chrétien ») à la fin du III^e s. ? Derrière ce débat relatif à « l'obligation première », s'aperçoivent les deux grandes perspectives sur le fond desquelles s'est déroulée la très longue histoire du droit des obligations ; nous les conserverons dans notre plan, en voyant d'abord les obligations en contexte de droit objectif (un droit faisant le contrat), avant de les étudier en contexte de droit subjectif (un contrat faisant le droit).

Première partie.- Un droit faisant le contrat : les obligations en contexte de droit objectif (antique et médiéval).

Titre I.– Les racines romaines du droit des obligations.

Chapitre I.– La longue maturation de la notion romaine d'obligation.

Section I.– Les grandes étapes du droit privé romain.

- § 1^{er}.– Le droit archaïque (VIII^e s. av. J.-C. – II^e s. av. J.-C.).
- § 2.– Le droit classique (II^e s. av. J.-C. – II^e s. après J.-C.).
- § 3.– Le droit post-classique (II^e s. – VI^e s.).

Section II.- La genèse de l'obligation.

- § 1^{er}.– Une étymologie et des définitions.

- Obligation : du nom latin *obligatio*, du verbe *obligare* : « lier (*ligare*) en raison de (*ob*) ».
- Ulpian (jurisconsulte, 170-223) : « *Obligatio est juris vinculum quo necessitate astringimur alicujus solvendae rei secundum nostrae civitatis jura* » (L'obligation est le lien de droit par lequel nous sommes tenus de payer quelque chose à quelqu'un en vertu du droit de notre cité), *Institutes de Justinien* [533], 3, 13.
- Paul (jurisconsulte, 160-230) : « *Obligationum substantia non in eo constitit ut aliquid corpus nostrum vel aliquam servitutem nostram faciat sed ut alium abstringet ad dandum aliquid vel faciendum vel praestandum* » (La substance des obligations ne consiste pas à nous rendre propriétaire d'une chose ou titulaire d'une servitude, mais à astreindre une autre personne envers nous soit à transférer la propriété, soit à faire, soit à fournir quelque chose), *Digeste de Justinien* [533], 44, 7, 3.

- § 2.– Le développement historique de la notion d'obligation.

- A.- Un legs du mythe romain du droit.
- B.- Une conséquence de la conception de la *societas civilis*.
- C.- Une construction progressive par le droit classique romain (*jus vetus*).
 - 1.- L'apport du droit prétorien (*jus praetorium*).
 - 2.- L'apport de la doctrine (*jurisprudencia*).

Section III.- La fixation dogmatique des obligations.

- § 1.- La limitation conceptuelle des obligations : contrat et délit (la *summa divisio*).
 - A.- La conception du contrat.
 - 1.- La distinction fondatrice de Labéon.
 - 2.- Le substrat conventionnel.
 - 3.- Les atteintes à la convention ou vices du consentement.
 - B.- L'opposition du contrat au délit.
 - 1.- Une bipartition originelle : licéité et illicéité.
 - 2.- Une quadripartition finale : contrats, délits, quasi-contrats et quasi-délits.
- § 2.- La limitation temporelle des obligations : contrat et exécution.
 - A.- Le temps de l'exigibilité.
 - 1.- Le *terminus*
 - a.- Le *terminus ad quem* (terme suspensif).
 - b.- Le *terminus a quo* (terme extinctif).
 - 2.- La *condictio*
 - a.- La *condictio suspensiva* (condition suspensive)
 - b.- La *condictio resolutive* (condition extinctive ou résolutoire)
 - B.- Le temps de l'exécution.
 - 1.- L'exécution spontanée.
 - a.- La *solutio*.
 - b.- La *compensatio*.
 - c.- La *praescriptio*.
 - 2.- L'exécution forcée.
 - a.- L'apparition de la responsabilité.
 - b.- Le recours à la justice.
 - 1°.- L'exécution judiciaire sur la personne.
 - 2°.- L'exécution judiciaire sur les biens.

Chapitre II.- Le dualisme final des mécanismes obligataires romains.

Section I.- Les obligations conventionnelles.

- § 1^{er}.- Les prolégomènes de la future théorie des contrats.
 - A.- Le consentement.
 - B.- L'objet.
 - C.- La cause.
- § 2.- Le contrat verbal (*obligatio verbis contracta*).
 - A.- La *stipulatio*.
 - B.- L'évolution de la stipulation.
- § 3.- Le contrat littéral (*obligatio litteris contracta*).
 - A.- L'*expensilatio*.
 - B.- Les contrats littéraux pérégrins (*chirographae* et *syngraphae*).
- § 4.- Le contrat réel (*obligatio re contracta*).
 - A.- Le *mutuum* (prêt à la consommation).
 - B.- La *fiducia* (fiducie).
 - C.- Dépôt, gage et commodat.
 - 1.- Le *depositum* (dépôt).
 - 2.- Le *commodatum* (commodat).
 - 3.- Le *pignus* (gage ; grec : *hypotheca*).
- § 5.- Le contrat consensuel (*obligatio consensu contracta*).
 - A.- L'*emptio-venditio* (la vente).

- 1.- La première opération : l'achat-vente.
 - 2.- La seconde opération : le transfert de propriété (3 possibilités).
 - a.- Le transfert par *mancipatio* (mancipation).
 - a.- Le transfert par *in jure cessio* (cession en justice).
 - a.- Le transfert par *traditio* (remise matérielle, pour une *cause* spécifique).
 - B.- La *locatio-venditio* (louage).
 - C.- La *societas* (société).
 - D.- Le *mandatum* (mandat).
- § 6. – Le pacte (*pactum*).
- A. Le *pactum adjectum* (pacte adjoint).
 - B. Le *pactum praetorium* (pacte prétorien).
lex, expression de l'étatisation du droit.

Section II.- Les obligations délictuelles.

- § 1^{er}.- L'*injuria*.
- A.- Les trois *injuriae* :
 - 1.- Le *membrum ruptum*. consentement.
 - 2.- L'*os fractum*.
 - 3.- L'*injuria* stricto sensu.
 - B.- Une action vindicative (fondée sur la vengeance).
- § 2.- Le *furtum* (vol).
- A.- Les types de vol.
 - 1.- Le *furtum manifestum*.
 - 2.- Le *furtum nec manifestum* et la *lance licioque quaestio*.
 - 3.- Le *furtum conceptum*.
 - 4.- Le *furtum oblatum*.
 - B.- Les conditions du vol.
- § 3.- Le *damnum injuria datum* (dommage causé sans droit).

Conclusion du chapitre :
le privatisme romain du modèle de la *societas civilis*, âme du droit romain des obligation.

Titre II.– Le tronc médiéval du droit des obligations.

Chapitre I.– L'évolution médiévale du droit des contrats.

Section I.– Les grandes étapes historiques du contrat médiéval.

- § 1^{er}.– Le contrat franc.
- A .- Le contrat salique.
 - B.- La pratique du contrat.
- § 2.– Le contrat féodal.
- A .- L'empirisme coutumier.
 - B.- Les règles techniques et les règles morales.
 - 1.- Les règles héritées du droit romain.
 - 2.- Les règles issues du droit canonique.
 - 3.- Les règles dégagées par le droit savant (romanistique).
- § 3.- La place médiévale de la liberté contractuelle.

Section II.– L'évolution de la technique du contrat.

§ 1^{er}.— La formation du contrat.

A.- Le consentement et ses vices.

1.- Dol et violence.

2.- L'erreur.

3.- La lésion.

B.- La représentation.

C.- L'objet.

D.- La cause.

E.- Le terme et la condition.

§ 2.— L'effet du contrat.

A.- L'exécution volontaire.

B.- L'inexécution.

C.- La fraude contre les créanciers.

D.- L'obligation naturelle.

§ 3.- L'extinction et la transmission des obligations.

A.- Les modes d'extinction.

B.- Les modes involontaires d'extinction.

C.- Les procédés de transformation.

D.- Le transfert des obligations.